

Le 26 février 2015



Objet : Demande d'accès à l'information – notre dossier n° 

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par la présente que nous avons reçu votre demande d'accès à l'information le 24 janvier 2015. Nous avons reçu les frais de traitement de la demande le 24 février 2015.

Vous avez demandé l'accès à l'information suivante :

« toutes les données, sauf les renseignements d'identification comme les noms et adresses, relatives à toutes les demandes d'aide juridique pour contester (au nom du parent au fournisseur de soins requérant) la constitutionnalité du paragraphe 80(3) de la LSEF — ordonnance interdisant les contacts entre le ou les enfants et le ou les parents — qu'AJO a reçues et acceptées ou rejetées. » [Traduction]

Il n'y a pas de données qui correspondent à votre demande. Aide juridique Ontario n'a pas de libellé ou d'autorisation se rapportant spécifiquement aux contestations constitutionnelles et ces dernières ne font pas l'objet d'un suivi.

Je suis d'avis que cette information répond à votre demande.

Conformément à la LAIPVD, j'ai été nommé la personne responsable de l'institution et à ce titre, j'ai la responsabilité de prendre les décisions. Vous pouvez demander un examen de la présente décision dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre. Pour ce faire, veuillez adresser votre demande au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, 2, rue Bloor Est, bureau 1400, Toronto (Ontario) M4W 1A8. Le numéro de téléphone est le 1 800 387-0073.

Si vous décidez de demander un examen de la décision, veuillez envoyer les renseignements et documents suivants au bureau du commissaire : le numéro de dossier qui se trouve au début de la présente lettre, une copie de la présente

lettre de décision et une copie de la demande initiale d'accès à l'information que vous nous avez envoyée.

De plus, vous devrez faire parvenir des frais d'appel au bureau du commissaire. Ces frais sont de 25 \$ pour des renseignements généraux.

Recevez mes meilleures salutations,

Robert W. Ward
Président-directeur général